

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 49

9 janvier 2006

SOMMAIRE

Amarlux, Agence Maritime Luxembourg, S.à r.l., Godbrange	2306	MATCON S.A., Matériaux de Construction S.A., Strassen	2334
ARBED Investment Services S.A., Luxembourg ..	2328	Mondi, S.à r.l., Luxembourg	2336
Aster City Cable Holding (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	2328	Mondi, S.à r.l., Luxembourg	2339
Atlanticlux Lebensversicherung S.A., Luxemburg .	2334	Mondi, S.à r.l., Luxembourg	2341
Car and Bike Luxembourg S.A., Luxembourg	2344	Mondi, S.à r.l., Luxembourg	2343
Chevron Luxembourg Finance Holdings, S.à r.l., Luxembourg	2308	MSREF V Investments, S.à r.l., Luxembourg	2346
Chevron Luxembourg Finance Holdings, S.à r.l., Luxembourg	2309	Navinon S.A., Luxembourg	2345
Creditreform Luxembourg S.A., Niederanven ...	2329	Oxford Investments S.A., Luxembourg	2334
Curzon Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg ..	2335	Patrimoine Les Bleuets S.A., Luxembourg	2311
Digital Analytics Advisory Company S.A., Luxem- bourg	2328	Patrimoine Lys Martagon S.A., Luxembourg	2310
EGL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	2335	Patrimoine Marmotte S.A., Luxembourg	2307
Electro-Stugalux S.A., Strassen	2329	ProLogis UK LXIII, S.à r.l., Luxembourg	2336
Elmo International, S.à r.l., Luxembourg	2329	ProLogis UK XCIX, S.à r.l., Luxembourg	2345
Eurimar S.A., Luxembourg	2306	ProLogis UK XCV, S.à r.l., Luxembourg	2336
Financière Treviso S.A., Luxembourg	2311	ProLogis UK XCVI, S.à r.l., Luxembourg	2344
First Design, S.à r.l., Luxembourg	2307	ProLogis UK XCVII, S.à r.l., Luxembourg	2344
Holzanlagen S.A., Luxembourg	2306	ProLogis UK XCVIII, S.à r.l., Luxembourg	2344
Jean-Paul Brisbois, S.à r.l., Steinsel	2306	ProLogis UK XLVIII, S.à r.l., Luxembourg	2336
Löw Constructions, S.à r.l., Mertert	2305	S.C.I. Sirpet, Luxembourg	2351
		Seacat S.A., Luxembourg	2335
		Spax Holding S.A., Luxembourg	2335
		Tosinvest S.A., Luxembourg	2310
		Weatherford Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	2310

LÖW CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6866 Mertert, Port de Mertert.

R. C. Luxembourg B 82.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03505, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour LÖW CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(076413.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

JEAN-PAUL BRISBOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Steinsel, 6, rue Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 50.063.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2005.

Pour le gérant

SIMONE TIBOLT, S.à r.l.

Bureau comptable

Signature

(076057.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

EURIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(076146.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

AMARLUX, AGENCE MARITIME LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6171 Godbrange, 4, am Hesselter.
R. C. Luxembourg B 47.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 août 2005.

Pour le notaire P. Decker

M. Mayer

(076158.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

HOLZANLAGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 77.696.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 3 août 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076256.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

PATRIMOINE MARMOTTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.917.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 juillet 2005 que:

- Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
 - Suite à la démission de la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts comptables et fiscaux, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, de son poste de commissaire aux comptes, l'assemblée générale nomme, en remplacement, la société CO-VENTURES S.A., sise à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.
 - Suite à la démission de Monsieur Alfred Wilms, de Madame Christiane Monsieur et de Monsieur John Weber de leurs fonctions d'administrateur, l'assemblée générale nomme, en remplacement:
 - Monsieur Gilles Jacquet, né à Saint Mard le 7 février 1965, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Kris Goorts, né le 17 mars 1972 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709, sise 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Les mandats d'administrateur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076228.3/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

—
FIRST DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.245.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FIRST DESIGN, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71245, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 822 du 5 novembre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1248 du 29 décembre 2001;
- en date du 29 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 558 du 22 mai 2003.

L'assemblée a été ouverte et est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster

L'assemblée a nommé comme scrutateur Maître Olivia Kirsch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les associés représentés à cette assemblée, qui représentent tout le capital social et qui détiennent les sept cent quinze mille sept cent soixante (715.760) parts de la société, figurent sur une liste de présence signée par les représentants des associés représentés.

Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées ne varietur par le bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Le Président déclare et l'assemblée reconnaît que 100% du capital émis est représenté à l'assemblée, qui est ainsi valablement constituée pour décider sur les points à l'ordre du jour.

Les représentants des associés représentés déclarent en outre expressément renoncer à toutes les formalités relatives à la convocation de l'assemblée générale et déclare avoir une connaissance complète de l'ordre du jour de l'assemblée ainsi que du texte des nouveaux statuts en vigueur après les modifications mentionnées à l'ordre du jour.

Le Président déclare que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Prorogation de la durée de la société et modification corrélative de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée illimitée. Celle-ci prendra fin sur demande émanant d'au moins un des associés moyennant préavis de trois (3) mois notifié au gérant non statutaire par lettre recommandée avec accusé de réception.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée a décidé de proroger la durée de la société et de modifier corrélativement le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (alinéa 1^{er}).** La société est constituée pour une durée illimitée. Celle-ci prendra fin sur demande émanant d'au moins un des associés moyennant préavis de trois (3) mois notifié au gérant non statutaire par lettre recommandée avec accusé de réception.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Dostert, M. Thorn, O. Kirsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2005, vol. 532, fol. 63, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2005.

J. Seckler.

(076471.3/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

**CHEVRON LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. ChevronTexaco LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, S.à r.l.).**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.218.

In the year two thousand five, on the fourteenth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CHEVRON TEXACO PHILIPPINES LTD, having its registered office at Chevron Texaco House, 11 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

here represented by Mr Angelo Schenkens, lawyer, residing professionally at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

by virtue of a proxy given on September 9, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of ChevronTexaco LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated under the name of CLERVAUX INTERNATIONAL, S.à r.l., by deed of the undersigned notary on July 23, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1039 of October 16, 2004, the articles of which have been amended pursuant to a notarial deed on November 4, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 217 of March 10, 2005.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into CHEVRON LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 1st of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CHEVRON LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, S.à r.l. which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six hundred Euro (600.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CHEVRON TEXACO PHILIPPINES LTD, ayant son siège social à Chevron Texaco House, 11 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

ici représentée par Monsieur Angelo Schenkers, juriste, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

en vertu d'une procuration datée du 9 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ChevronTexaco LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination de CLERVAUX INTERNATIONAL, S.à r.l. suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1039 du 16 octobre 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 4 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 217 du 10 mars 2005.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en CHEVRON LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CHEVRON LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ six cents euros (600,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schenkers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

G. Lecuit.

(084001.3/220/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**CHEVRON LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. ChevronTexaco LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 102.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

G. Lecuit.

(084002.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

PATRIMOINE LYS MARTAGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.894.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 juillet 2005 que:

- Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
 - Suite à la démission de la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts comptables et fiscaux, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, de son poste de commissaire aux comptes, l'assemblée générale nomme, en remplacement, la société CO-VENTURES S.A., sise à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.
 - Suite à la démission de Monsieur Alfred Wilms, de Madame Christiane Monsieur et de Monsieur John Weber de leurs fonctions d'administrateur, l'assemblée générale nomme, en remplacement:
 - Monsieur Gilles Jacquet, né à Saint Mard le 7 février 1965, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Kris Goorts, né le 17 mars 1972 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709, sise 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Les mandats d'administrateur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076243.3/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

TOSINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.892.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion tenue en date du 6 juin 2005, la résolution suivante à été prise.

- Le Conseil d'Administration décide de nommer M. Giampaolo Angelucci en tant qu'administrateur-délégué.
- La présente décision fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour TOSINVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076261.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 92.673.963,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.925.

—
Lors de la résolution circulaire tenue en date du 10 juin 2005, les associés de la société WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. ont décidé de transférer les parts sociales de la société comme suit:

WEATHERFORD INTERNATIONAL INC., avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, a transféré 67.650 parts sociales de la société WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. à WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFT SYSTEMS, INC., avec siège social au 515, Post Oak Blvd, 77027 Houston, Texas, Etats-Unis, en date du 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076341.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

PATRIMOINE LES BLEUETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.895.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 juillet 2005 que:

- Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
 - Suite à la démission de la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts comptables et fiscaux, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, de son poste de commissaire aux comptes, l'assemblée générale nomme, en remplacement, la société CO-VENTURES S.A., sise à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.
 - Suite à la démission de Monsieur Alfred Wilms, de Madame Christiane Monsieur et de Monsieur John Weber de leurs fonctions d'administrateur, l'assemblée générale nomme, en remplacement:
 - Monsieur Gilles Jacquet, né à Saint Mard, le 7 février 1965, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Kris Goorts, né le 17 mars 1972 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709, sise 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Les mandats d'administrateur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076246.3/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

FINANCIERE TREVISO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 107.387.

In the year two thousand five, on the seventeenth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the Meeting) of FINANCIERE TREVISO S.A. (the Company), a public limited liability company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.387, incorporated pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, residing in Mersch, dated 18 March 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The Meeting is chaired by Mrs Alessandra Bellardi-Ricci, attorney-at-law, residing in Luxembourg who appoints as Secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares, with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, representing the entire share capital of the Company of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.
2. (i) Acknowledgement by the shareholders of the Company of the report issued by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. and of the report issued by the Board of Directors for the purposes of the issue by the Company of convertible bonds, a copy of these reports having been sent to each shareholder of the Company;
 - (ii) to the extent necessary, waiver, by the shareholders, of their preferential subscription rights in respect of the Issues (as defined below);
 - (iii) issue by the Company, in one or more instances, (the Issues), the first of which to take place on or about 18 May 2005, of an aggregate maximum number of 132,549,900 convertible bonds, having a nominal value of EUR 1.25 (one

Euro twenty-five cents) each (the CBs) to be subscribed for and paid in accordance with the terms of the investment agreement dated 25 March 2005, as amended from time to time, and the terms of the shareholders' agreement to be entered into and performed by the Company after the date hereof;

(iv) acknowledgement that (a) the CBs are convertible into shares in registered form of the Company (the Conversion Shares) at a conversion ratio of 1:1 (i.e. one CB in a nominal amount of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) entitles its registered holder, upon the conversion thereof being made in accordance with the terms and conditions of the CBs, to one Conversion Share in a nominal amount of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents)) upon the conversion and (b) on the issue of the Conversion Shares such shares shall be issued in accordance with the terms and conditions of the CBs, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares, as the case may be, save as otherwise provided in the terms and conditions of the CBs; and

(v) empowerment of and authorisation to the Board of Directors (a) to implement the Issues in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs, and (b) to determine the date of the Issues.

3. Authorisations for the creation and execution of a bond register of the Company.

4. Acknowledgement and approval of the report of the Board of Directors pursuant to 32-3(5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in connection with the issuance of shares of the Company in connection with the authorisation to be given to the Board of Directors to limit or suppress the preferential subscription rights of existing shareholders and the future issuance of the shares, a copy of this report having been sent to each shareholder of the Company. Creation of an authorised capital of the Company in an amount of EUR 165,687,375 (one hundred and sixty-five million six hundred and eighty-seven thousand three hundred and seventy-five Euro) represented by 132,549,900 shares, each with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) and authorisation of the Board of Directors to issue shares within the authorised share capital.

5. Restatement of the articles of association of the Company in their entirety in the form of the draft of the restated articles of association of the Company sent to each shareholder of the Company.

6. Nomination of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as chairman of the board of directors of the Company.

7. Miscellaneous.

III. The Meeting, after deliberation and after having approved the above, has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges the report issued by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., and the report issued by the Board of Directors as regards the registered interest bearing convertible bonds (the CBs) issues by the Company (the Issues) and resolves to record, to the extent necessary, the waiver, by the shareholders, of their preferential subscription rights in respect of the Issues.

The Meeting resolves to (i) issue up to a maximum number of 83,719,700 (eighty-three million seven hundred and nineteen thousand seven hundred) convertible registered bonds each with a subscription price at par of EUR 1.25 to be issued by the Company on or about 18 May 2005 (the Initial CBs), for an aggregate amount of EUR 104,649,625 (one hundred and four million six hundred and forty-nine thousand six hundred and twenty-five Euro), and (ii) additional CBs (the Additional CBs) to be issued by the Company in one or more instances subsequent to 18 May 2005 for a maximum aggregate number of 48,830,200 (forty-eight million eight hundred and thirty thousand two hundred) CBs for an aggregate nominal amount of EUR 61,037,750 (sixty-one million thirty-seven thousand seven hundred and fifty) to be subscribed for and paid in accordance with the terms of an investment agreement dated 25 March 2005, as amended from time to time (the Investment Agreement) and the terms of the shareholders' agreement to be entered into and performed by the Company after the date hereof (the Shareholders' Agreement).

In accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement, the Initial CBs shall be subscribed and paid as follows:

Subscribers	Numer of Initial CBS	Payable nominal amount in Euro
PAI EUROPE III A LP	2,186,615	2,733,268.75
PAI EUROPE III B LP	3,047,810	3,809,762.50
PAI EUROPE III B2 LP	3,517,589	4,396,986.25
PAI EUROPE III B3 LP	2,461,545	3,076,931.25
PAI EUROPE III B4 LP	3,980,406	4,975,507.50
PAI EUROPE III B5 LP	2,560,109	3,200,136.25
PAI EUROPE III B6 LP	2,560,109	3,200,136.25
PAI EUROPE III B7 LP	2,560,109	3,200,136.25
PAI EUROPE III B8 LP	2,560,109	3,200,136.25
PAI EUROPE III C LP	14,198,362	17,747,952.50
PAI EUROPE III C2 LP	2,534,508	3,168,135.00
PAI EUROPE III D FCPR	3,494,548	4,368,185.00
PAI EUROPE III D2 FCPR	384,016	480,020.00

FINANZIARIA COIN, S.à r.l.	37,673,865	47,092,331.25
Total	83,719,700	104,649,625.00

The Meeting acknowledges that (i) the CBs are convertible into shares in registered form of the Company (the Conversion Shares) at a conversion ratio of 1:1 (i.e. one CB in a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty five cents) entitles its registered holder, upon the conversion thereof being made in accordance with the terms and conditions of the CBs which are hereby approved by the Meeting, to one Conversion Share of a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty five cents)) and that (ii) upon the conversion and the issue of the Conversion Shares, such shares shall be issued as shares in accordance with the terms and conditions of the CBs, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares of the Company save as otherwise stated in the terms and conditions of the CBs.

Third resolution

The Meeting resolves to empower and authorise the Board of Directors (i) to implement the Issues in accordance with and subject to the terms and conditions of the Investment Agreement and the Shareholders' Agreement and the terms and conditions of the CBs, and (ii) to determine the date of the Issues in accordance with the terms of the Investment Agreement and the Shareholders' Agreement.

Fourth resolution

The Meeting resolves to (i) create a bond register of the Company in order to record the Issues and (ii) empower and authorise any director and/or any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, acting individually on behalf of the Company record the Issues in the bond register of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to create the Company's authorised share capital as set out in the agenda and in particular, resolves as follows:

Each shareholder of the Company declares to have received the report by the Board dated 12 May 2005 pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Meeting resolves to approve such report as well as the issue of shares of the Company within the authorised share capital of the Company while limiting or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders.

The Meeting resolves to create the authorised share capital of the Company in an amount of EUR 165,687,375 (one hundred and sixty-five million six hundred and eighty-seven thousand three hundred and seventy-five Euro) represented by 132,549,900 shares, each with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) and with the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company as amended and restated in the sixth resolution below (the Restated Articles of Association).

The Meeting resolves to authorise the Board of Directors:

- (i) to issue shares within the authorised share capital of the Company while limiting and/or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders, as the Board of Directors deems fit; and
- (ii) to reserve shares within the authorised share capital for certain issuances, as set out in the Restated Articles of Association.

The Meeting further resolves to set the validity period of the total authorised share capital referred to above and the authorisation given to the Board of Directors as per the sixth resolution below, to issue shares of the Company within the authorised share capital of the Company and to limit and/or suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders to five years from the date of the present meeting.

As a consequence of the above and for the avoidance of doubt the Meeting resolves to amend the articles of association of the Company as set out in the sixth resolution below.

Sixth resolution

Each shareholder of the Company declares to have received the proposed amendments and restatement of the articles of association of the Company.

The Meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety (noting that the object of the Company remains the same as in the current version of the articles of association of the Company) so that they shall henceforth read as follows hereafter.

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name

1.1 There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the Shares hereafter created, a joint stock corporation (société anonyme) under the name of FINANCIERE TREVISO S.A. (the Company).

Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Association.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the Board of Directors.

2.3 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the regis-

tered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration

3.1 The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Objects

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 The Company may use its funds to invest to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant any support, loans, pledges, guarantees and (financial) assistance to or for the benefit of companies when the Company considers that such support loans, pledges, guarantees and (financial) assistance are in its interest.

4.3 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial and personal transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.4 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Share Capital - Shares - Securities

Art. 5. Share Capital

5.1 In addition to the subscribed share capital, the authorised capital is set at EUR 165,687,375 (one hundred and sixty-five million six hundred and eighty-seven thousand three hundred and seventy-five Euro), represented by 132,549,900 (one hundred and thirty-two million five hundred and forty-nine thousand nine hundred) common voting shares (the Shares) and each having a nominal par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents).

5.2 The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) represented by 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) Shares, with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents), each being fully paid up.

5.3 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Association.

5.4 Authorisation of the Board of Directors

(a) The Board of Directors is authorised and instructed for a period of five years starting on 17 May 2005 to render effective the increase of the capital indicated in Article 5.1, without any further need of a decision by the General Meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles of Association are complied with and have been fulfilled. In particular, the Board of Directors is instructed, (i) to render effective any increase of the issued share capital under Article 5.1, up to the authorised share capital in whole or in part, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of the Articles of Association before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues without reserving for the then existing Shareholders preferential subscription rights on the basis of the report made to the General Meeting on the circumstances and price(s) of the issue(s) of Shares within the authorised share capital as set out hereafter in Article 5.4, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act.

(b) Within the authorised share capital, a total amount of 132,549,900 Shares shall be specifically reserved for the issue by the Board of Directors, without reserving any preferential subscription rights, such shares to be issued in favour of the holders of the CBs in the event of the conversion of the CBs issued to them by the Company.

The Shares issued pursuant to this Article 5.4(b) shall be issued by the Board of Directors as determined by the Board of Directors pursuant to the terms and conditions of the CBs.

Art. 6. Shares

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form only.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by inscription in the said register.

6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgee and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate often per cent. per year calculated from the date when payment was due.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Restrictions on the Transfer of Securities

7.1 General Principles

(a) No Shareholder and, as the case may be, Bondholder, may Transfer any Securities of a certain category without simultaneously transferring to the transferee the same proportion of each other category of Securities and FINANCIERE TINTORETTO Securities that it holds.

(b) No Transfer of CBs shall be effected, except if in accordance with the terms and conditions of the CBs and provided that the relevant Transferor Transfers a proportionate amount of the FINANCIERE TINTORETTO Securities it holds (such Transfer of FINANCIERE TINTORETTO Securities to be effected in accordance with the articles of association of FINANCIERE TINTORETTO).

(c) Notwithstanding any other provision of these Articles of Association, for the purposes of Articles 7.1 (a) and 7.1(b), as well as for the purposes of the other clauses of these Articles of Association requiring a proportionality between the different categories of Securities and FINANCIERE TINTORETTO Securities held or transferred by a party, all the Investors shall be considered as a single party. Therefore, for the sake of clarity, it is expressly agreed that the Investors shall be free to Transfer among themselves any Securities and/or FINANCIERE TINTORETTO Securities they hold.

(d) No Transfer of any Securities shall be effected unless the Board of Directors is satisfied that (a) such Transfer is effected in accordance with these Articles of Association and, where applicable, the terms of conditions of the CBs, and (b) the Company is not in breach of any of its obligations under any agreement to which it is expressed to be a party.

(e) Subject to the other restrictions and limitations set forth herein, FINCOIN may only Transfer its Securities and FINANCIERE TINTORETTO Securities for a cash consideration.

(f) No rights attached to the Securities held by Fincoin and the Shareholders, including, without limitation, pre-emptive and preferential subscription rights, shall be assigned, disposed of or Transferred except as otherwise provided in these Articles of Association.

(g) The provisions set out in Article 7.2(c) relating to certain Transfers of Securities by the Investors shall not apply in the event of any Transfer of Securities by any Investor to:

(i) another Investor;

(ii) a Syndicate Investor pursuant to Article 7.1 (h); and

(iii) any partner, unit holder or holder of interest in an Investor and/or a Syndicate Investor.

(h) The Investors may, up to 12 months from 17 May 2005, Transfer, directly or indirectly, in one or more transactions a portion of up to 10% of the Securities and/or FINANCIERE TINTORETTO Securities they hold to third parties (the Syndicate Investors), provided that the Syndicate Investors shall not be an industrial or trade purchaser. Upon completion of such Transfer(s), the Syndicate Investors shall become Investors and shall have the same rights, and be bound by the same obligations, of the Investors.

7.2 Lock-up and negative pledge

(a) The STICHTING shall not be entitled to transfer its Shares other than in favor of one or more Investors and FINCOIN pursuant to the terms of any agreement among the STICHTING, certain Investors and FINCOIN.

(b) For a period of 3 years starting from 17 May 2005, FINCOIN shall not Transfer, or agree to Transfer, directly or indirectly, any of its Securities without the prior written consent of the Investors' Manager. Any such Transfer, even if consented to by the Investors' Manager, shall remain subject to the provisions of Article 7.1 (to the extent applicable).

(c) Subject to Article 7.1(g), for a period of 3 years starting from 17 May 2005, the Investors shall not Transfer, or agree to Transfer, directly or indirectly, any of their Securities without the prior written consent of the FINCOIN's Representative.

(d) FINCOIN shall not, directly or indirectly, Encumber any of its Securities, unless (a) in favour of BELLINI INVESTIMENTI S.p.A. (or any company resulting from the merger of BELLINI INVESTIMENTI S.p.A. with one or more other companies), or (b) previously authorised in writing by the Board of Directors and the Investors' Manager.

(e) The Investors shall not, directly or indirectly, Encumber any of their Securities, unless previously authorised in writing by the Board of Directors and the FINCOIN's Representative.

7.3 Transfers void and ineffective

Any Transfer of Securities in violation of the provisions of Articles 7.1 and 7.2 shall be void and ineffective ab initio and the Company shall not give any effect to such attempted Transfer in its register(s).

Management - Supervision

Art. 8. Appointment and Dismissal of Directors

8.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of three members, either Shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

8.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

8.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors

9.1 The Board of Directors will elect from among its members a chairman (the Chairman). It may further choose a secretary (the Secretary), either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The first Chairman shall be appointed by the General Meeting.

The Chairman will preside at all meetings of Shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

9.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice (in which case a two days advance written notice shall be given) or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a five days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9.3 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax or telex.

9.4 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors

10.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

10.2 Copies or extracts of such minutes that may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the present Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers

12.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

12.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more directors, who will be called managing directors. The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting.

12.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 13. Indemnification

13.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Statutory Auditor

14.1 The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

14.2 They may be re-elected and removed at any time.

General Meetings

Art. 15. Powers of the General Meeting

The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 16. Annual General Meeting - Other General Meetings

16.1 The annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

16.2 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 17. Proceedings, Vote

17.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary for the Board of Directors to call a General Meeting in accordance with Article 70 of the Companies' Act.

Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any General Meeting with Shareholders taking part in the meeting by telephone or video conference will be deemed to be a meeting held in Luxembourg if at least one Shareholder is physically present in Luxembourg and the conference is initiated from Luxembourg. General Meetings held by telephone or video conference may validly be held provided that the Shareholders have the opportunity hear each other and to participate in the deliberations of the General Meeting.

17.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 8 days prior notice. The notice period shall begin to run on the day following the dispatch of the notice by the Board of Directors. The day of the General Meeting shall not count in determining the notice period.

All notices calling General Meeting must contain the place, the time and agenda for such meetings.

If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

17.3 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

17.4 Each Share entitles its Shareholder to one vote.

17.5 Except as otherwise required by law, resolutions at a General Meeting duly convened and held will be passed by a simple majority of the Shareholders present and voting, without any quorum requirements. Except as otherwise required by law, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present and voting, without any quorum requirements.

17.6 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The Chairman, the Secretary and the scrutineer form the Meeting's Board.

17.7 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Meeting's Board and by any Shareholder who wishes to do so.

17.8 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 18. Financial Year

The Company's financial year runs from February 1 to January 31 of each year.

Art.19. Annual Accounts

19.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

19.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor who will thereupon draw up his report.

19.3 A fortnight before the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the Board's report, the auditor's(/s') report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 20. Distribution of Profits

20.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

20.2 Every year five per cent, of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

20.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

20.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

20.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by law.

20.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution

The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles of Association.

Art. 22. Liquidation

In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles of Association, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General provision - Definitions

Art. 23. General provisions

All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Art. 24. Definitions

The following terms shall have the meanings set forth below for the purposes of these Articles of Association:

Board of Directors	means the board of directors of the Company.
Bondholders	means any and all the holders of CBs.
Business Day	means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks are usually open in Milan, in London and in Luxembourg for the transaction of normal banking business.
CBs	mean the interest bearing convertible bonds that the Company may issue from time to time.
Companies Act	means the law of 10 August, 1915, on commercial companies, as amended.
Company	has the meaning ascribed to it in Article 1.1.
FINANCIERE TINTORETTO	means FINANCIERE TINTORETTO S.A., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 89.680.
FINANCIERE TINTORETTO Securities	means all the Class A Shares, Class B Shares, Ordinary Shares, warrants, bonds, preferential subscription rights, option rights or any other instruments issued now or in the future by FINANCIERE TINTORETTO giving access or which may give access to its share capital and the convertible bonds issued by FINANCIERE TINTORETTO.
FINCOIN	means FINANZIARIA COIN, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Italy, registered with the Companies Register of Venice, tax code 01950710275.
FINCOIN's Representative	means Giorgio Orsoni, who may be replaced by another individual only with the prior written consent of the Investors' Manager.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Investors	means any of those investors whose names and addresses are set out below: PAI EUROPE III-A FCPR; PAI EUROPE III-B FCPR; PAI EUROPE III-C FCPR; PAI EUROPE III-D FCPR; PAI EUROPE III-D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 seq. of the Code Monétaire et Financier) all acting by their Management Company, PAI PARTNERS S.A.S, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France; and PAI EUROPE III-A; PAI EUROPE III-B; PAI EUROPE III-B2; PAI EUROPE III-B3; PAI EUROPE III-B4; PAI EUROPE III-B5; PAI EUROPE III-B6; PAI EUROPE III-B7; PAI EUROPE III-B8; PAI EUROPE III-C; PAI EUROPE III-C2, limited partnerships under English law acting by their general partner, PAI EUROPE III GENERAL PARTNER LIMITED, having its registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD; and any Syndicate Investors.

Investors' Manager	means PAI PARTNERS, a company incorporated under the laws of France, whose registered office is at 43, avenue de l'Opéra, 75002, Paris, France, registered with the Companies Register of Paris under number 414946913.
Securities	means all the Shares, CBs, warrants, bonds, preferential subscription rights, option rights or any other instruments issued now or in the future by the Company giving access or which may give access to its share capital, except for the one share held by FINANCIERE PALLADIO, S.à r.l.
Shareholders	means any and all shareholders of the Company, except FINANCIERE PALLADIO, S.à r.l.
Shares	means any and all shares of the Company irrespective of any specific class of shares, except for the one share held by FINANCIERE PALLADIO, S.à r.l.
STICHTING	means STICHTING GONDOLIN, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, having its official seat in Amsterdam, and its place of business at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands.
Syndicate Investor	has the meaning ascribed to it in Article 7.1 (h).
Transfer	means any transfer or disposal of any nature by whatever means, whether by sale, assignment, contribution in kind, succession, gift, merger, exchange or otherwise.

Seventh resolution

The Meeting hereby resolves to nominate LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., currently a director of the Company, as the first Chairman of the board of directors of the Company, for the term ending at the next annual general meeting of the Company.

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de FINANCIERE TREVISIO S.A. (la Société), une société anonyme constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg (le Luxembourg) ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.387 et constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, passé le 18 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

L'assemblée est présidée par Madame Alessandra Bellardi-Ricci, juriste, résident à Luxembourg, qui désigne Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme Secrétaire.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signées par les représentants des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexes au présent acte.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société de EUR 31.000 (trente et un mille euros) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-dessous, sans convocation préalable, les Actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se rassembler après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera attachée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocations;

2. (i) prise de connaissance par les actionnaires de la Société du rapport émis par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. et du rapport émis par le Conseil d'Administration en vue de l'émission par la Société d'obligations convertibles, une copie de ces rapports ayant été envoyée à chacun des actionnaires de la Société;

(ii) renonciation le cas échéant par les actionnaires à leur droit de souscription préférentiel relative à l'Emission (telle que définie ci-après);

(iii) émission par la Société, en une ou plusieurs étapes, (les Emissions) la première desquelles devant avoir lieu aux environs du 18 mai 2005 d'un montant total de 132.549.900 obligations convertibles, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cent) (les OCs) à souscrire et payer conformément aux termes de l'accord d'investissement conclu le 25 mars 2005, tel que modifié de temps à autre, et aux termes de la convention d'actionnaires devant être conclue et exécutée par la Société après la date du présent acte;

(iv) constatation que (a) les OCs sont convertibles en actions nominatives de la Société (les Actions de Conversion) à un taux de conversion de 1:1 (c'est-à-dire qu'une OC d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) donne droit à son détenteur inscrit, lors de la conversion de celle-ci soumise et faite conformément aux conditions générales des OCs, à une Action de Conversion d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes)) et que (b) lors de la conversion et de l'émission des Actions de Conversion, ces actions seront émises conformément aux termes et conditions des OCs, conférant selon le cas à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation, sauf autrement prévu dans les termes et conditions des OCs; et

(v) pouvoir et autorisation au Conseil d'Administration (i) de mettre en oeuvre les Emissions conformément à et d'après les conditions générales des OCs, (ii) de déterminer la date des Emissions;

3. Pouvoirs pour la création et la signature de registre des obligations de la Société;

4. Prise de connaissance et approbation du rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à l'émission des ordinaires de la Société en rapport avec l'autorisation devant être donnée par le Conseil d'Administration de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant et l'émission future d'actions, une copie de ce rapport ayant été envoyée à chacun des actionnaires de la Société. Création d'un capital autorisé de la Société pour un montant de EUR 165.687.375 (cent soixante-cinq millions six cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros) composé de 132.549.900 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) et autorisation du Conseil d'Administration d'émettre des actions dans le cadre de ce capital autorisé;

5. Refonte totale des statuts de la Société dans la forme des statuts coordonnés officiels de la Société envoyés à chaque actionnaire de la Société;

6. Nomination de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que Président du Conseil d'Administration;

7. Divers.

III. L'Assemblée, après délibération et après avoir approuvé ce qui précède, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocations, les Actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend connaissance du rapport émis par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. et du rapport émis par le Conseil d'Administration relatif aux émissions (les Emissions) d'obligations convertibles nominatives et portant intérêt à effectuer par la Société (les OCs) et décide d'acter, le cas échéant, la renonciation par les Actionnaires à leur droit de souscription préférentiel relatif aux Emissions.

L'Assemblée décide d'émettre (i) un nombre maximum de 83.719.700 (quatre-vingt-trois millions sept cent dix-neuf mille sept cents) OCs avec un prix de souscription au nominal de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune devant être émises par la Société le 18 mai 2005 ou à toute autre date ultérieure (les OCs Initiales) pour un montant total de EUR 104.649.625 (cent quatre millions six cent quarante-neuf mille six cent vingt-cinq euros), et (ii) un nombre maximum de 48.830.200 (quarante huit millions huit cent trente mille deux cents) OCs additionnelles (les OCs Additionnelles) à émettre par la Société après le 18 mai 2005 pour un montant nominal maximum total de EUR 61.037.750 (soixante et un millions trente-sept mille sept cent cinquante euros) à souscrire et libérer conformément aux termes de l'accord d'investissement en date du 25 mars 2005, tel que modifié de temps à autre (l'Accord d'Investissement) et aux termes de la convention d'actionnaires devant être conclue et exécutée par la Société après la date du présent acte (la Convention d'Actionnaires).

En vertu de, et selon les termes et conditions des OCs et de l'Accord d'Investissement, les OCs Initiales seront souscrites et libérées comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'OCS Initiales	Montant nominal payable en euros
PAI EUROPE III A LP	2.186.615	2.733.268,75
PAI EUROPE III B LP	3.047.810	3.809.762,50
PAI EUROPE III B2 LP	3.517.589	4.396.986,25
PAI EUROPE III B3 LP	2.461.545	3.076.931,25
PAI EUROPE III B4 LP	3.980.406	4.975.507,50
PAI EUROPE III B5 LP	2.560.109	3.200.136,25

PAI EUROPE III B6 LP	2.560.109	3.200.136,25
PAI EUROPE III B7 LP	2.560.109	3.200.136,25
PAI EUROPE III B8 LP	2.560.109	3.200.136,25
PAI EUROPE III C LP	14.198.362	17.747.952,50
PAI EUROPE III C2 LP	2.534.508	3.168.135,00
PAI EUROPE III D FCPR	3.494.548	4.368.185,00
PAI EUROPE III D2 FCPR	384.016	480.020,00
FINANZIARIA COIN, S.à r.l.	37.673.865	47.092.331,25
Total	83.719.700	104.649.625,00

L'Assemblée constate que les OCs sont convertibles en actions nominatives de la Société (les Actions de Conversion) à un taux de conversion de 1:1 (c'est-à-dire qu'une OC d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) donne droit à son détenteur inscrit lors de la conversion de celle-ci conformément aux conditions générales des OCs, qui sont par la présente approuvées par l'Assemblée, à une Action de Conversion d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes)) et que (ii) lors de la conversion et de l'émission des Actions de Conversion, ces actions seront émises conformément aux conditions générales des OCs, conférant à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société émises et en circulation, sauf autrement prévu dans les conditions générales des OCs.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorité au Conseil d'Administration (i) pour mettre en oeuvre les Emissions conformément à et d'après les termes et conditions de l'Accord d'Investissement, de la Convention d'Actionnaires et les conditions générales des OCs, et (ii) pour déterminer la date des Emissions conformément aux termes et conditions de l'Accord d'Investissement et de la Convention d'Actionnaires.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide (i) de créer un registre des obligations de manière à inscrire les Emissions, et (ii) de conférer pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et/ou à tout avocat ou employé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, agissant individuellement pour le compte de la Société pour inscrire les Emissions dans le registre des obligations de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société de la manière décrite à l'ordre du jour et décide en particulier comme suit:

Chaque actionnaire de la Société déclare avoir reçu le rapport du conseil d'administration en date du 12 mai 2005 en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'Assemblée décide d'approuver ce rapport ainsi que l'émission des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société et la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société pour un montant de EUR 165.687.375 (cent soixante-cinq millions six cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 132,549,900 actions, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) et avec les droits et obligations tels que déterminés dans les statuts de la Société, tels que modifiés selon la sixième résolution ci-après (les Statuts Coordonnés).

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à:

(i) émettre des actions dans le cadre du capital autorisé de la société tout en limitant et/ou supprimant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, de la manière que le Conseil d'Administration estimera appropriée; et

(ii) réserver des actions dans le cadre du capital autorisé en vue de certaines émissions, tel que décrit dans les Statuts Coordonnés.

L'Assemblée décide de plus de fixer la période de validité du capital autorisé mentionné ci-dessus et l'autorisation donnée au Conseil d'Administration conformément à la sixième résolution ci-après d'émettre des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société et de limiter et/ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants à cinq années à compter de la date de la présente assemblée.

En conséquence de ce qui précède et pour éviter toute ambiguïté, l'Assemblée décide de modifier les Statuts conformément à la sixième résolution.

Sixième résolution

Chaque actionnaire de la Société déclare avoir reçu une copie des modifications et refonte des Statuts proposées.

L'Assemblée décide de modifier et coordonner les statuts dans leur entièreté (notant que l'objet social de la Société ne sera cependant pas modifié) de telle sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination

1.1 Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après créées, une société anonyme prenant la dénomination de FINANCIERE TREVISIO S.A. (la Société).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

2.3 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

4.1 La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder à, ou faire bénéficier, des sociétés tous concours, prêt, avance, garantie ou assistance (financière) lorsque la Société considèrera qu'il est de son intérêt de consentir, ou de faire bénéficier, des sociétés de tels concours, prêt, avance, garantie ou assistance (financière).

4.3 Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.4 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

Capital social - Actions - Titres

Art. 5. Capital social

5.1 En plus du capital social souscrit, le capital social autorisé est fixé au montant de 165.687.375 EUR (cent soixante cinq millions six cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 132.549.900 (cent trente deux millions cinq cent quarante-neuf mille neuf cents) actions ordinaires avec droit de vote (les Actions), chacune ayant les mêmes caractéristiques et droits et une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq centimes).

5.2 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros), représenté par 24.800 Actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq centimes), chacune étant entièrement libérée.

5.3 Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.4 Autorisation donnée au Conseil d'Administration

(a) Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté pour une période de 5 (cinq) ans à compter du 17 mai 2005, aux fins de faire produire tous ses effets à l'augmentation du capital social mentionnée à l'Article 5.1, sans qu'une décision supplémentaire de l'Assemblée Générale ne soit requise, et après avoir pris acte par écrit que les conditions des présents Statuts ont bien été respectées et remplies. En particulier, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté aux fins de (i) faire produire tous ses effets à toute augmentation de capital social effectuée en application de l'Article 5.1, en tout ou partie, dans la limite du capital social autorisé, (ii) veiller à ce que toute augmentation de capital et les modifications subséquentes des présents Statuts soient enregistrées devant un notaire luxembourgeois, et (iii) procéder à une telle émission, sans réserver aux Actionnaires alors existants de droits de souscription préférentiels, sur la base du rapport présenté à l'Assemblée Générale sur les circonstances et les prix de l'émission d'Actions en question dans la limite du capital social autorisé, comme mentionné ci-dessous à l'Article 5.4 et conformément à l'Article 32-3 (5) de la Loi sur la Société.

(b) Dans les limites du capital social autorisé, un montant total de 132.549.900 Actions est expressément réservé à l'émission par le Conseil d'Administration, sans réserver un quelconque droit de souscription préférentiel, ces Actions devant être émises au profit des détenteurs d'OC en cas de conversion des OC émises à leur profit par la Société.

Les Actions émises en application du présent Article 5.4(b) seront émises par le Conseil d'Administration dans les conditions applicables aux OC.

Art. 6. Actions

6.1 Les actions sont nominatives uniquement.

6.2 Un registre des Actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque Actionnaire. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.4 Les sommes non libérées, le cas échéant, des Actions souscrites peuvent être appelées, à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds portent sur toutes les Actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard dix pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Restrictions applicables au Transfert des Titres

7.1 Principes généraux

(a) Un Actionnaire et, le cas échéant, un Détenteur d'obligations, ne pourra(ont) pas Transférer de Titres d'une certaine catégorie, sans transférer simultanément au cessionnaire la même proportion de chaque autre catégorie de Titres et de Titres FINANCIERE TINTORETTO qu'il(s) détiennent(en)t.

(b) Aucun Transfert d'OC ne peut être réalisé, à moins qu'il ne respecte les conditions applicables aux OC et à condition que le Cédant concerné Transfère un nombre proportionnel de Titres FINANCIERE TINTORETTO qu'il détient (le Transfert des Titres FINANCIERE TINTORETTO devant être effectué conformément aux statuts de FINANCIERE TINTORETTO).

(c) Malgré toutes dispositions contraires des présents Statuts et pour les besoins des Articles 7.1 (a) et 7.1 (b) et des autres dispositions des présents Statuts exigeant le respect d'une proportionnalité entre les différentes catégories de Titres et les Titres FINANCIERE TINTORETTO détenus ou transférés par une partie, tous les Investisseurs seront considérés comme constituant une seule et unique partie. Ainsi, à des fins de clarté, il est expressément convenu que les Investisseurs seront libres de Transférer entre eux tous Titres et/ou Titres FINANCIERE TINTORETTO qu'ils détiennent.

(d) Aucun Transfert de Titres ne peut être réalisé, à moins que le Conseil d'Administration n'ait la conviction que (a) ce Transfert est effectué conformément aux présents Statuts, et, si applicables, aux conditions des OC, et (b) que la Société ne commet aucune violation de ses obligations résultant de tout accord auquel elle est partie.

(e) Sous réserve des autres restrictions et limitations résultant des présents Statuts, FINCOIN, peut seulement Transférer ses Titres et Titres FINANCIERE TINTORETTO contre une contrepartie en numéraire.

(f) Les droits attachés aux Titres détenus par FINCOIN et les Actionnaires, y compris, sans limitation, les droits de préemption et droits de souscription préférentiels, ne peuvent pas être cédés, aliénés ou Transférés sauf dispositions contraires des présents Statuts.

(g) Les dispositions de l'Article 7.2(c) relatives à certains Transferts de Titres par les Investisseurs ne s'appliquent pas en cas de Transfert de Titres par un Investisseur à:

(i) un autre Investisseur;

(ii) un Investisseur Syndicat conformément à l'Article 7.1 (h); et

(iii) un associé, un porteur de parts ou un détenteur de participations dans un Investisseur et/ou un Investisseur Syndicat.

(h) Les Investisseurs peuvent, jusqu'à 12 mois à compter du 17 mai 2005, Transférer, directement ou indirectement, en une ou plusieurs transactions, une partie allant jusqu'à 10% de leurs Titres et/ou Titres FINANCIERE TINTORETTO à un ou plusieurs tiers (les Investisseurs Syndicat), étant précisé que les Investisseurs Syndicat ne doivent pas être des acquéreurs industriels ou commerciaux. Lors de la réalisation du(des) Transfert(s), les Investisseurs Syndicat deviendront des Investisseurs et auront les mêmes droits et seront liés par les mêmes obligations que les Investisseurs.

7.2 Clause de blocage et interdiction de constituer un nantissement

(a) STICHTING ne sera pas autorisé à transférer ses Actions à moins que cela ne soit au profit d'un ou plusieurs Investisseurs et de FINCOIN conformément aux dispositions de tout accord entre STICHTING, certains Investisseurs et FINCOIN.

(b) Pendant une période de 3 ans à compter du 17 mai 2005, FINCOIN ne Transférera pas, ni n'acceptera de Transférer, directement ou indirectement, l'un de ses Titres sans l'accord préalable et écrit du Gestionnaire des Investisseurs. Ce Transfert, même s'il a été consenti par le Gestionnaire des Investisseurs, restera soumis aux dispositions de l'Article 7.1 (dans les limites applicables).

(c) Sous réserve de l'Article 7.1(g), pendant une période de 3 ans à compter du 17 mai 2005, les Investisseurs ne Transféreront pas, ni n'accepteront de Transférer, directement ou indirectement, l'un de leurs Titres sans l'accord préalable et écrit du Représentant de FINCOIN.

(d) FINCOIN ne Grèvera pas, directement ou indirectement, l'un de ses Titres, sauf (a) au profit de BELLINI INVESTIMENTI S.p.A. (ou de toute société résultant de la fusion de BELLINI INVESTIMENTI S.p.A. avec une ou plusieurs autres sociétés, ou (c) si cela a été préalablement autorisé par écrit par le Conseil d'Administration et le Gestionnaire des Investisseurs.

(e) Les Investisseurs ne Grèveront pas, directement ou indirectement, l'un de leurs Titres, sauf avec autorisation préalable écrite par le Conseil d'Administration et le Représentant de FINCOIN.

7.3 Transferts nuls et sans effets

Tout Transfert effectué en violation des dispositions des Articles 7.1 et 7.2 seront nuls et ne produiront aucun effet ab initio et la Société ne fera produire aucun effet à cette tentative de Transfert dans son ou ses registres.

Administration - Surveillance

Art. 8. Nomination et révocation des administrateurs

8.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant trois membres, Actionnaires ou non, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

8.2 Les administrateurs sortants sont rééligibles.

8.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autre cause, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration

9.1 Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres (le Président). Il peut désigner un secrétaire (le Secrétaire), administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier Président sera désigné par l'Assemblée Générale.

Le Président présidera toutes les assemblées d'Actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration, choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

9.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou deux autres membres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Sauf en cas d'urgence, laquelle sera indiqués dans la convocation (auquel cas le délai de convocation sera de deux jours) ou accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins cinq jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et en un lieu spécifiés dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

9.4 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où le quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

10.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

12.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer, pour partie, ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

12.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Cette délégation nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

12.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce, dans la limite des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Indemnisation

13.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 14. Réviseurs d'entreprise

14.1 La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder 6 (six) ans.

14.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprise sont rééligibles et révocables à tout moment.

Assemblées Générales

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Art. 16. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales

16.1 L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation.

16.2 D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 17. Procédure, vote

17.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par 2 (deux) administrateurs agissant conjointement.

Le Conseil d'Administration devra convoquer l'Assemblée Générale conformément à l'Article 70 de la Loi sur les Sociétés.

Un Actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence permettant aux personnes participant à cette Assemblée Générale de s'entendre mutuellement. Dans ce cas, l'Actionnaire concerné sera considéré avoir pris part à cette Assemblée Générale comme s'il avait été présent en personne. Toute Assemblée Générale à laquelle un ou des Actionnaires ont pris part par téléphone ou vidéo conférence sera considérée comme une assemblée ayant été tenue au Luxembourg si au moins un des Actionnaires est physiquement présent au Luxembourg et si la conférence est initiée à partir du Luxembourg. Une Assemblée Générale peut valablement se tenir par téléphone ou vidéo conférence à condition que les Actionnaires soient en mesure de s'entendre mutuellement et de prendre part aux délibérations de l'Assemblée Générale.

17.2 Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours. Le délai de préavis commencera à courir le jour suivant l'envoi de la convocation par le Conseil d'Administration. Le jour de tenue de l'Assemblée Générale ne sera pas pris en compte dans le calcul du délai de convocation.

Les convocations doivent contenir le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

17.3 Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale en nommant par écrit, ou par fax, câble, télégramme ou télex, une autre personne, Actionnaire ou non, en qualité de mandataire.

Le Conseil d'Administration fixera les autres conditions requises pour prendre part à une Assemblée Générale.

17.4 Chaque action donne droit à une voix.

17.5 Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront valablement adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votants, sans conditions de quorum.

17.6 Avant de commencer les délibérations, le Président de l'Assemblée Générale nomme un Secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le Président, le Secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée Générale.

17.7 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout Actionnaire qui en fait la demande.

17.8 Cependant, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par 2 (deux) autres administrateurs.

Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année.

Art. 19. Comptes annuels

19.1 Chaque année, à la clôture de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

19.2 Le Conseil d'Administration soumet, au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le bilan et le compte de profits et pertes, conjointement avec son rapport et les documents y afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur externe, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

19.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport des réviseurs ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société quinze jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents seront à la disposition des Actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 20. Répartition des bénéfices

20.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

20.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de 5% à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pourcent du capital social.

20.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

20.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux lieux et aux dates déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

20.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

20.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution

La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

Art. 22. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale - Définitions

Art. 23. Disposition générale

Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Art. 24. Définitions

Pour les besoins des présents Statuts, les termes suivants auront le sens qui leur est conféré ci-dessous:

Conseil d'Administration	désigne le conseil d'administration de la Société.
Détenteurs d'obligations	désigne chacun et l'ensemble des détenteurs d'OC.
Jour Ouvrable	désigne un jour (à l'exclusion des samedis et dimanches) pendant lequel les banques sont habituellement ouvertes à Milan, Londres et Luxembourg dans le cadre de leurs activités bancaires ordinaires.
OC	désigne les obligations convertibles que la Société peut périodiquement émettre.
Loi sur les Sociétés	désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
Société	a le sens qui lui est donné par l'Article 1.1.
FINANCIERE TINTORETTO	désigne FINANCIERE TINTORETTO S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 89.680.
Titres FINANCIERE TINTORETTO	désigne tous les Actions de catégorie A, les Actions de catégorie B, les Actions Ordinaires, les warrants, les obligations, les droits de souscription préférentiels, les options ou autres instruments émis à ce jour ou qui seront émis à l'avenir par FINANCIERE TINTORETTO donnant accès ou qui peuvent donner accès à son capital social et les obligations convertibles émises par FINANCIERE TINTORETTO.
FINCOIN	désigne FINANZIARIA COIN, S.à r.l., société de droit italien, enregistrée auprès du registre des sociétés de Venise, code fiscal 01950710275.

Représentant de FINCOIN	désigne Giorgio Orsoni, qui peut être remplacé par une autre personne physique seulement avec l'autorisation préalable et écrite du Gestionnaire des Investisseurs.
Assemblée Générale Investisseurs	désigne l'assemblée générale des Actionnaires. désigne l'un des investisseurs dont les noms et adresses sont listés ci-dessous: PAI EUROPE III-A FCPR; PAI EUROPE III-B FCPR; PAI EUROPE III-C FCPR; PAI EUROPE III-D FCPR; PAI EUROPE III-D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier) agissant tous via leur Société de gestion, PAI PARTNERS S.A.S, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France; et PAI EUROPE III-A; PAI EUROPE III-B; PAI EUROPE III-B2; PAI EUROPE III-B3; PAI EUROPE III-B4; PAI EUROPE III-B5; PAI EUROPE III-B6; PAI EUROPE III-B7; PAI EUROPE III-B8; PAI EUROPE III-C; PAI EUROPE III-C2, sociétés en commandite simple (limited partnerships) de droit anglais agissant par leur associé commandité (general partner) PAI EUROPE III GENERAL PARTNER LIMITED ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guemesey GY1 3ZD; et tout Investisseur Syndicat.
Gestionnaire des Investisseurs	désigne PAI PARTNERS, société de droit français, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002, Paris, France, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 414946913.
Titres	désigne tous les Actions, les warrants, les obligations, les droits de souscription préférentiels, les options ou autres instruments émis à ce jour ou qui seront émis à l'avenir par la Société donnant accès ou qui peuvent donner accès à son Capital social, à l'exception de une action détenue par FINANCIERE PALLADIO, S.à r.l.
Actionnaires	désigne un ou l'ensemble des actionnaires de la Société, à l'exception de FINANCIERE PALLADIO, S.à r.l.
Actions	désigne l'action et l'ensemble des actions de la Société, quelle que soit la catégorie spécifique d'actions, à l'exception d'une action détenue par FINANCIERE PALLADIO, S.à r.l.
STICHTING	désigne STICHTING TIEPOLO, fondation (stichting) de droit néerlandais, ayant son siège officiel à Amsterdam, et son lieu d'activité à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas.
Investisseur Syndicat	a le sens qui lui est donné par l'Article 7.1 (h).
Transfert	désigne tout transfert ou aliénation de quelque nature que ce soit et par tout moyen, que ce soit une vente, une cession, un apport en nature, une succession, une donation, une fusion, un échange ou d'une autre manière.

Septième résolution

L'Assemblée décide par la présente de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., présentement administrateur de la Société en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société, pour une période se terminant lors de la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite aux représentants des parties comparantes, toutes connues du notaire en leur nom, prénom, état civil et domicile, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bellardi-Ricci, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, vol. 148S, fol. 54, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

J. Elvinger.

(082968.3/211/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

ASTER CITY CABLE HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 91.938.

Adresse des administrateurs suivants:

- John Muse,
200, Crescent Court,
Suite 1600,
75201 Texas-Dallas, Etats Unis;
- David Knickel,
200, Crescent Court,
Suite 500,
75201 Texas-Dallas, Etats Unis;
- Olivier De Bussac,
41 Domaniewska, (Building Mars),
02-672 Varsovie, Pologne;
- Janusz Arciszewski,
41 Domaniewska, (Building Mars),
02-672 Varsovie, Pologne.

Numéro d'immatriculation du commissaire:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.,
- 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg: B 65.477.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH05899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076249.3/581/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

ARBED INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 35.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03138, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076305.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

DIGITAL ANALYTICS ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 75.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 100.920.

Procès-verbal du conseil d'administration s'étant tenu le 18 juillet 2005 au 51, av. J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Résolutions

Après discussion et délibération, le conseil d'administration prend les résolutions suivantes:

Nomination de Monsieur Jacques Chahine en qualité d'administrateur-délégué de la Société avec effet à l'issue du présent conseil.

Après délibération, il a été décidé à l'unanimité d'approuver la nomination de M. Jacques Chahine en tant qu'administrateur-délégué de la Société selon les termes de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales pour une durée indéterminée avec effet à l'issue du présent conseil et de donner tout pouvoir à Mme Henryka Herrmann pour effectuer les publications et dépôts relatifs à cette décision.

Transfert du siège social de la Société au rond-point du Kirchberg, 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Après délibération, il a été décidé à l'unanimité d'approuver le transfert du siège social au rond-point du Kirchberg, 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2005 et de donner tout pouvoir à Mme Henryka Herrmann pour effectuer les publications et dépôts relatifs à cette décision.

Le 18 juillet 2005.

H. Herrmann.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06117. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076325.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

CREDITREFORM LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves.
H. R. Luxembourg B 72.113.

Auszug der Beschlüsse aus der Statutarischen Hauptversammlung vom 3. Mai 2005

In der statutarischen Hauptversammlung vom 3. Mai 2005 wurde insbesondere folgender Beschluss gefasst:

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung erneuert die ablaufenden Mandate der drei Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Herbert Eberhard, Frau Antje Origer-Kallenbach und Frau Alexandra Schenkels-Schlottmann bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2011.

Die Hauptversammlung nimmt Kenntnis von der Ernennung durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft, von H.R.T. REVISION, S.à r.l., mit Sitz in L-1526 Luxemburg, 23, Val Fleuri, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2006 und erklärt sich einverstanden mit dieser Ernennung.

Niederanven, den 3. Mai 2005.

Auszug des Beschlusses des Verwaltungsrats vom 4. Mai 2005

Aufgrund des Beschlusses der gestrigen Hauptversammlung der Aktionäre, die ablaufenden Mandate aller Verwaltungsratsmitglieder zu erneuern, wird Herr Herbert Eberhard aus unserer Mitte erneut zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats sowie erneut zum Delegierten des Verwaltungsrats für die laufende Geschäftsführung ernannt. Dies gilt bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2011.

Niederanven, den 4. Mai 2005.

H. Eberhard / A. Origer-Kallenbach / A. Schenkels-Schlottmann.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076251.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

ELECTRO-STUGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 82.240.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2005

L'assemblée générale a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, M. Félix Schmitz, comptable, né le 18 décembre 1930 à Luxembourg, demeurant à L-5862 Hesperange, 8A, rue de la Montagne, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076255.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

ELMO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.715.

STATUTES

In the year two thousand five, on the sixth of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Michel Van Krimpen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Marc Torbick, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as director and attorney-in-fact B.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ELMO INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Michel Van Krimpen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Marc Torbick, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives d'administrateur et fondé de pouvoirs B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats

de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ELMO INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, M. Torbick, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 septembre 2005, vol. 432, fol. 98, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(085246.3/242/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

MATCON S.A., MATERIAUX DE CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 64.531.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2005

L'assemblée générale a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, M. Félix Schmitz, comptable, né le 18 décembre 1930 à Luxembourg, demeurant à L-5862 Hesperange, 8A, rue de la Montagne, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076258.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

OXFORD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 109.929.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 août 2005

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la nomination de 2 nouveaux administrateurs avec effet au 18 août 2005 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra en 2007:

- Madame Alison Smyth, demeurant à 45, Donnybrook Manor, Donnybrook, Dublin 4, Irlande, née à Dublin (Irlande), le 28 septembre 1974, and

- Madame Charlotte Molloy, demeurant à 9, Pavilion Gate, Glenamuck Road, Carrickmines, Dublin 18, Irlande, née à Dublin (Irlande), le 6 juin 1977.

Par conséquent le conseil d'administration de la Société se composera dorénavant comme suit:

1. Monsieur Liam Smyth, né le 15 novembre 1950 à Kildare (Irlande), demeurant à 8, Clyde Road, Ballsbridge, Dublin 4 (Irlande);

2. Madame Ita Smyth, née le 1^{er} août 1951 à Dublin (Irlande), demeurant à 8, Clyde Road, Ballsbridge, Dublin 4 (Irlande);

3. Monsieur Olivier Ferrer, né le 5 mars 1969 à Orange (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse;

4. Madame Alison Smyth, né le 28 septembre 1974 à Dublin (Irlande), demeurant à 45, Donnybrook Manor, Donnybrook, Dublin 4 (Irlande);

5. Madame Charlotte Molloy, née le 6 juin 1977 à Dublin (Irlande), demeurant à 9, Pavilion Gate, Glenamuck Road, Carrickmines, Dublin 18 (Irlande).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076260.3/280/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
H. R. Luxemburg B 26.817.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29. Juli 2005

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Volker Seidel von seinem Verwaltungsratsmandat zum 31. Mai 2005 zur Kenntnis und beschließt einstimmig, das Rücktrittsgesuch anzunehmen.

Der Verwaltungsrat beschließt, Herrn Frank Hilbert, Versicherungsvorstand, wohnhaft in Karl-Wiechert-Allee 10, 30622 Hannover, Deutschland, im Wege der Kooptation zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081427.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

SPAX HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 98.087.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005. Signatures.
(076321.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

EGL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 6.015.000,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.010.

Lors de la résolution tenue en date du 6 mai 2005, l'associé unique de la société EGL LUXEMBOURG, S.à r.l. a accepté la démission de Madame Yamila Borges, en tant que Gérant A, avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil de Gérance est constitué de Martin McDonnell (Gérant A) et Elijio V. Serrano (Gérant A).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH05909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076323.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 235.475,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.278.

Changement d'adresse d'un gérant:

Becquer Gérard,
5, rue Guillaume Kroll,
L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076332.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

SEACAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 94.229.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Noël Delaby en sa qualité d'administrateur avec effet au 15 août 2005.

2. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Raymond Van Herck en sa qualité d'administrateur-délégué avec effet au 15 août 2005. Monsieur Raymond Van Herck restera membre du conseil d'administration en qualité d'administrateur.

3. Monsieur Bart Van Der Haegen demeurant professionnellement à Luxembourg a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005.

4. Est nommé en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Bart Van Der Haegen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

SEACAT S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076429.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

ProLogis UK XLVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.070.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05542, LSO-BH05540, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(076344.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

ProLogis UK LXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.241.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05545, LSO-BH05543, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(076345.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

ProLogis UK XCV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.587.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(076352.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

MONDI, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R. C. Luxembourg B 58.463.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) STONERIDGE LIMITED, a company with registered office at Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town Tortola, British Virgin Islands,

2) MONDI INTERNATIONAL, a company with registered office at 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, both here represented by Mr François du Plessis, solicitor, with professional address at 35, rue la Boétie, F-75008 Paris, France.

by virtue of two proxies given on July 27, 2005.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their mandatory, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the sole members of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of Mondy, R.C.S. Luxembourg B 58.463, having its registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of MMP INTERNATIONAL pursuant to a deed of Maître Frank Baden,

notary residing in Luxembourg, dated March 4, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 328 of June 27, 1997.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 21, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at three hundred and twenty million United States Dollars (USD 320,000,000.-) represented by six million and four hundred thousand (6,400,000) shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. That the capital of the Company be increased by the issue to MONDI INTERNATIONAL (MISA), a company incorporated in Luxembourg of 16,877,897 Ordinary Shares («the Shares») in the Company having a par value of USD 50.- each issued as repurchaseable shares in terms of Article 6 of the Company's Articles of Incorporation for an aggregate share premium of USD 1,812,302,593.- in consideration of the contribution to the Company by MISA of all of its assets and liabilities, including the 6,399,999 shares held by MI in the capital of the Company («the Treasury Shares»), the aggregate value of which is confirmed in a report by the directors of MISA dated 27 July 2005 as being at least equal to the number and value of the Shares.

That, following the completion of the above transaction, the Company reduce its capital by cancelling the Treasury Shares and reducing its share capital account by an amount of USD 319,999,950.- and its share premium account by an amount of USD 687,214,466.-.

The partners then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The capital of the Company is increased by an amount of USD 843,894,850.- in order to raise it from its present amount of USD 32,000,000.- to USD 1,163,894,850.- by the creation and issue of 16,877,897 Repurchaseable Ordinary Shares with a par value of USD 50.- each.

The new shares have been entirely subscribed by MONDI INTERNATIONAL, prenamed, and they have been paid-up by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities.

It results from a valuation certificate drawn up in Luxembourg on 27 July, 2005, and signed by Mr Theodorus Adrianus Maria Bosman and by Mr Alexander Francis Pace-Bonello, acting as managers of MONDI INTERNATIONAL that:

1. The Company's assets and liabilities are as recorded in the attached balance sheet of the Company as at 27 July 2005.

2. The Company is the owner of all of the Contribution Assets (as defined in the attached Contribution Agreement between the Company and MONDI S.à r.l. dated 27 July 2005 («the Contribution Agreement»)) whose value is not less than USD 2,656,197,443.-.

3. The Company has full ownership of such Contribution Assets.

4. All of such Contribution Assets are free from any charge or encumbrance save as arises from the agreement by the Company to contribute such assets to MONDI S.à r.l. in the manner described below.

5. All of such Contribution Assets are freely transferable and all legal and regulatory requirements for the due transfer of such assets to MONDI S.à r.l. have been or will be complied with.

The Company has resolved to contribute, and has entered into the Contribution Agreement to that effect, all of its assets and liabilities to MONDI S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg and registered under number B 58.463, in consideration of the issue by MONDI S.à r.l. of 16,877,897 repurchaseable shares of USD 50.- each and for an aggregate premium of USD 1,812,302,593.-.

Such valuation certificate, contribution agreement and balance sheet, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

It is resolved to cancel 6,399,999 shares held by the Company in itself and to consequently reduce the capital of the Company by an amount of USD 319,999,950.- so as to bring it from its present amount of USD 1,163,894,850.- down to USD 843,894,900.- and by correlatively reducing the Company's share premium account by an amount of USD 687,214,466.- without consideration being given therefor.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, Article 6.1 of the Articles of Association is amended and shall henceforth have the following wording:

«6.1 The Company's issued capital is set at eight hundred and forty-three million and eight hundred and ninety-four thousand and nine hundred US dollars (USD 843,894,900.-) represented by sixteen million and eight hundred seventy-seven thousand and eight hundred and ninety-eight (16,877,898) shares of a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Valuation

For all purposes the present capital increase is valued, together with the share premium, at EUR 2,195,204,498.-.

Contribution tax

Since the contribution in kind consists of all of the assets and liabilities of MONDI INTERNATIONAL, a company incorporated and managed and controlled in the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the Law dated December 29, 1971, which provides for contribution tax exemption in such case.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) STONERIDGE LIMITED, une société avec siège social à Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2) MONDI INTERNATIONAL, une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, toutes les deux ici représentées par Monsieur François du Plessis, «solicitor», avec adresse professionnelle au 35, rue la Boétie, F-75008 Paris, France,

en vertu de deux procurations données le 27 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MONDI, R.C.S. Luxembourg B 58.463, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 328 du 27 juin 1997.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à trois cent vingt millions de dollars des Etats-Unis (USD 320.000.000,-) représenté par six millions quatre cent mille (6.400.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décision d'augmenter le capital de la Société par l'émission à MONDI INTERNATIONAL (MISA), de 16.877.897 nouvelles parts sociales ordinaires rachetables («les Parts») de la Société d'une valeur nominale de USD 50,- chacune avec une prime d'émission totale de USD 1.812.302.593,- en contrepartie de l'apport à la Société par MISA de tous ses actifs et passifs, y compris les 6.399.999 parts sociales détenues par MISA dans le capital de la Société («les Parts en Trésorerie»), dont la valeur globale est confirmée par un rapport des gérants de la Société daté du 27 juillet 2005 comme étant au moins égale au nombre et à la valeur des parts sociales.

3. Décision, suite à l'accomplissement de la transaction ci-dessus, de réduire le capital de la Société par annulation des Parts en Trésorerie et de réduire le capital social à concurrence d'un montant de USD 319.999.950,- et le compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de USD 687.214.466,-.

Les associées ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de USD 843.894.850,- pour le porter de son montant actuel de USD 320.000.000,- à USD 1.163.894.850,- par la création et l'émission de 16.877.897 nouvelles parts sociales ordinaires rachetables d'une valeur nominale de USD 50,- chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par MONDI INTERNATIONAL, préqualifiée, et elles ont été libérées par un apport en nature consistant en tous ses actifs et passifs.

Il résulte d'un certificat d'évaluation dressé à Luxembourg, le 27 juillet 2005, et signée par Monsieur Theodorus Adrianus Maria Bosman et par Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello, agissant en tant que gérants de MONDI INTERNATIONAL que:

1. Les actifs et passifs de la Société sont ceux repris dans le bilan annexé de la Société établi à la date du 27 juillet 2005.

2. La Société est propriétaire de tous les Actifs Apportés (tels que définis dans la convention d'apport annexée du 27 juillet 2005 conclue entre la Société et MONDI S.à r.l. («la Convention d'Apport») dont la valeur n'est pas inférieure à USD 2.656.197.443,-.

3. La Société a la pleine propriété des Actifs Apportés.

4. Tous ces Actifs Apportés sont libres de toutes charges ou nantissement, excepté de ce qui résulte de l'accord de la Société d'apporter ces actifs à MONDI S.à r.l. de la manière décrite ci-dessous.

5. Tous les Actifs Apportés sont librement transmissibles et toutes prescriptions légales et réglementaires en relation avec le transfert de ces actifs à MONDI S.à r.l. ont été ou seront respectées.

6. La Société a décidé d'apporter, et a conclu à cet effet la convention d'apport annexée, tous ses actifs et passifs à MONDI S.à r.l., une société constituée sous les lois du Luxembourg et enregistrée sous le numéro B 58.463, en contrepartie de l'émission par MONDI S.à r.l. de 16.877.897 parts sociales ordinaires rachetables de USD 50,- chacune et d'une prime d'émission totale de USD 1.812.302.593,-.

Ces certificat d'évaluation, convention d'apport et bilan, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Il est décidé d'annuler les 6.399.999 parts sociales détenues par la Société elle-même et de réduire en conséquence le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 319.999.950,- pour le ramener de son montant actuel de USD 1.163.894.850,- à USD 843.894.900,- et de réduire corrélativement le compte de prime d'émission de la Société à concurrence d'un montant de USD 687.214.466,- sans rémunération.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«6.1 La Société a un capital émis de huit cent quarante-trois millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents dollars US (USD 843.894.900,-) représenté par seize millions huit cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (16.877.898) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, toutes entièrement sous-crites et intégralement libérées.»

Evaluation

Pour tous besoins la présente augmentation de capital est évaluée, ensemble avec la prime d'émission à EUR 2.195.204.498,-.

Droit d'apport

Etant donné que l'apport en nature consiste en l'intégralité des actifs et passifs de la société MONDI INTERNATIONAL, constituée, gérée et contrôlée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans un tel cas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. du Plessis, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

A. Schwachtgen.

(077581.3/230/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

MONDI, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R. C. Luxembourg B 58.463.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) STONERIDGE LIMITED, a company with registered office at Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town Tortola, British Virgin Islands;

2) MONDI INTERNATIONAL, a company with registered office at 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, both here represented by Mr François du Plessis, solicitor, with professional address at 35, rue la Boétie, F-75008 Paris, France,

by virtue of two proxies given on July 27, 2005.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their mandatory, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the sole members of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of MONDI, R.C.S. Luxembourg B 58.463, having its registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of MMP INTERNATIONAL pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated March 4, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 328 of June 27, 1997.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 27, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at eight hundred and forty-three million and eight hundred and ninety-four thousand and nine hundred US dollars (USD 843,894,900.-) represented by sixteen million and eight hundred seventy-seven thousand and eight hundred and ninety-eight (16,877,898) shares of a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. That the Company repurchase 1,776,288 repurchaseable shares held by MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l. in the capital of the Company in consideration of the transfer by the Company to MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l. of the

debt owed to the Company by ANGLO AMERICAN FINANCE S.A. in the net amount of USD 279,547,317.- in terms of an acknowledgement of debt dated 27 July 2005;

2. That, following the completion of the above transaction, the Company reduce its capital by cancelling the shares so repurchased and reducing its share capital account by an amount of USD 88,814,400.- and its share premium account by an amount of USD 190,732,932.-.

The partners then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

It is resolved to repurchase 1,776,288 repurchaseable shares held by MONDI INTERNATIONAL, a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, in the capital of the Company in consideration of the transfer by the Company to MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l. of the debt owed to the Company by ANGLO AMERICAN FINANCE S.A., a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, in the net amount of USD 279,547,317.- in terms of an acknowledgement of debt dated 27 July 2005, which, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

It is resolved to cancel the 1,776,288 shares so repurchased and to consequently reduce the capital of the Company by an amount of USD 88,814,400.- so as to bring it from its present amount of USD 843,894,900.- down to USD 755,080,500.- and by correlatively reducing the Company's share premium account by an amount of USD 190,732,932.-.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, Article 6.1 of the Articles of Association is amended and shall henceforth have the following wording:

«6.1. The Company's issued capital is set at seven hundred and fifty-five million and eighty thousand and five hundred US dollars (USD 755,080,500.-) represented by fifteen million one hundred and one thousand six hundred and ten (15,101,610) shares of a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) STONERIDGE LIMITED, une société avec siège social à Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques;

2) MONDI INTERNATIONAL, une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, toutes les deux ici représentées par Monsieur François du Plessis, «solicitor», avec adresse professionnelle au 35, rue la Boétie, F-75008 Paris, France, en vertu de deux procurations données le 27 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MONDI, R.C.S. Luxembourg B 58.463, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 328 du 27 juin 1997.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à huit cent quarante-trois millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents dollars US (USD 843.894.900,-) représenté par seize millions huit cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (16.877.898) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décision de racheter 1.776.288 parts sociales rachetables détenues par MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l. en contrepartie du transfert par la Société à MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l. de la dette due à la Société par ANGLO AMERICAN FINANCE S.A. d'un montant net de USD 279.547.317,- aux termes d'une reconnaissance de dette datée du 27 juillet 2005.

3. Décision, suite à l'accomplissement de la transaction ci-dessus, de réduire le capital de la Société par annulation des parts sociales ainsi rachetées et de réduire le capital social à concurrence d'un montant de USD 88.814.400,- et le compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de USD 190.732.932,-.

Les associées ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de racheter 1.776.288 parts sociales rachetables détenues par MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l., une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, en contrepartie du transfert par la Société à MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l. de la dette due à la Société par ANGLO AMERICAN FINANCE S.A., une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, d'un montant net de USD 279.547.317,- aux termes d'une reconnaissance de dette datée du 27 juillet 2005, laquelle, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Il est décidé d'annuler les 1.776.288 parts sociales ainsi rachetées et de réduire en conséquence le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 88.814.400,- pour le ramener de son montant actuel de USD 843.894.900,- à USD 755.080.500,- et de réduire corrélativement le compte de prime d'émission de la Société à concurrence d'un montant de USD 190.732.932,-.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«6.1. La Société a un capital émis de sept cent cinquante-cinq millions quatre-vingt mille cinq cents dollars US (USD 755.080.500,-) représenté par quinze millions cent un mille six cent dix (15.101.610) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. du Plessis, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 18, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

A. Schwachtgen.

(077583.3/230/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

MONDI, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 58.463.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) STONERIDGE LIMITED, a company with registered office at Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town Tortola, British Virgin Islands;

2) MONDI INTERNATIONAL, a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg; both here represented by Mr François du Plessis, solicitor, with professional address at 35, rue la Boétie, F-75008 Paris, France,

by virtue of two proxies given on July 27, 2005.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their mandatory, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the sole members of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of MONDI, R.C.S. Luxembourg B 58.463, having its registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of MMP INTERNATIONAL pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated March 4, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 328 of June 27, 1997.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 27, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at seven hundred and fifty-five million and eighty thousand and five hundred US dollars (USD 755,080,500.-) represented by fifteen million one hundred and one thousand six hundred and ten (15,101,610) shares of a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. That the Company repurchase 15,101,109 repurchaseable Ordinary Shares of USD 50.- each held by MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l. in the capital of the Company in consideration of:

1.1 the transfer by the Company to MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l. (MISA) of all of the Company's shares in the following companies:

1.1.1. MONDI PACKAGING, S.à r.l. (being 10,534,674 shares);

1.1.2. MONDI BUSINESS PAPERS, S.à r.l. (being 4,114,611 shares);

1.1.3. MONDI INVESTMENTS, S.à r.l. (being 1,195,049 shares); and

1.2. a debt owed to the Company by MISA in an amount of USD 25,050.-.

That, following the completion of the above transaction, the Company reduce its capital by cancelling the shares so repurchased and reducing its share capital account by an amount of USD 755,055,450.- and its share premium account by an amount of USD 1,621,569,661.-.

The partners then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

It is resolved to repurchase 15,101,109 repurchaseable Ordinary Shares of USD 50.- each held by MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l., prenamed, in the capital of the Company in consideration of the transfer by the Company to MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l. (MISA) of:

1. all of the Company's shares in the following companies:

- 10,534,674 shares in MONDI PACKAGING, S.à r.l., a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- 4,114,611 shares in MONDI BUSINESS PAPERS, S.à r.l., a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- 1,195,049 shares in MONDI INVESTMENTS, S.à r.l., a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg; and

2. a debt owed to the Company by MISA in an amount of USD 25,050.-.

Such assets are defined in the attached Agreement between the Company and MONDI INTERNATIONAL dated 27 July 2005 which, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

It is resolved to cancel the 15,101,109 shares so repurchased and to consequently reduce the capital of the Company by an amount of USD 755,055,450.- so as to bring it from its present amount of USD 755,080,500.- down to USD 25,050.- and by correlatively reducing the Company's share premium account by an amount of USD 1,621,569,661.-.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, Article 6.1 of the Articles of Association is amended and shall henceforth have the following wording:

«6.1. The Company's issued capital is set at twenty-five thousand and fifty US dollars (USD 25,050.-) represented by five hundred and one (501) repurchaseable shares of a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) STONERIDGE LIMITED, une société avec siège social à Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques;

2) MONDI INTERNATIONAL, une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg; toutes les deux ici représentées par Monsieur François du Plessis, «solicitor», avec adresse professionnelle au 35, rue la Boétie, F-75008 Paris, France, en vertu de deux procurations données le 27 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MONDI, R.C.S. Luxembourg B 58.463, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 328 du 27 juin 1997.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à sept cent cinquante-cinq millions quatre-vingt mille cinq cents dollars US (USD 755.080.500.-) représenté par quinze millions cent un mille six cent dix (15.101.610) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décision de racheter 15.101.109 parts sociales rachetables de USD 50,- chacune détenues par MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l. dans le capital de la Société en contrepartie:

1.1. du transfert par la Société à MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l. (MISA) de toutes les parts sociales détenues par la Société dans les sociétés suivantes:

- 1.1.1. MONDI PACKAGING, S.à r.l. (soit 10.534.674 parts sociales);
- 1.1.2. MONDI BUSINESS PAPERS, S.à r.l. (soit 4.114.611 parts sociales);
- 1.1.3. MONDI INVESTMENTS, S.à r.l. (soit 1.195.049 parts sociales); et
- 1.2. une dette due à la Société par MISA d'un montant de USD 25.050,-.

2. Décision, suite à l'accomplissement de la transaction ci-dessus, de réduire le capital de la Société par annulation des parts sociales ainsi rachetées et de réduire le capital social à concurrence d'un montant de USD 755.055.450,- et le compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de USD 1.621.569.661,-.

Les associées ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est décidé de racheter 15.101.109 parts sociales ordinaires rachetables de USD 50,- chacune détenues par MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l., préqualifiée, dans le capital de la Société, en contrepartie du transfert par la Société à MONDI INTERNATIONAL, S.à r.l. (MISA) de:

- 1. toutes les parts sociales détenues par la Société dans les sociétés suivantes:
 - 10.534.674 parts sociales dans MONDI PACKAGING, S.à r.l., une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
 - 4.114.611 parts sociales dans MONDI BUSINESS PAPERS, S.à r.l., une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
 - 1.195.049 parts sociales dans MONDI INVESTMENTS, S.à r.l., une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg; et
- 2. une dette due à la Société par MISA d'un montant de USD 25.050,-.

Ces actifs sont définis dans la convention annexée du 27 juillet 2005 conclue entre la Société et MONDI INTERNATIONAL, laquelle, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

Il est décidé d'annuler les 15.101.109 parts sociales ainsi rachetées et de réduire en conséquence le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 755.055.450,- pour le ramener de son montant actuel de USD 755.080.500,- à USD 25.050,- et de réduire corrélativement le compte de prime d'émission de la Société à concurrence d'un montant de USD 1.621.569.661,-.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«6.1. La Société a un capital émis de vingt-cinq mille cinquante dollars US (USD 25.050,-) représenté par cinq cents et une (501) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. du Plessis, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 19, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

A. Schwachtgen.

(077582.3/230/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

MONDI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 58.463.

Les statuts coordonnés suivant les actes n° 1237 du 27 juillet 2005, n° 1238 du 27 juillet 2005, et n° 1257 du 28 juillet 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(077584.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

ProLogis UK XCVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.588.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(076353.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

ProLogis UK XCVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.590.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(076354.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

ProLogis UK XCVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.589.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(076355.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

CAR AND BIKE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 72.694.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de procéder à la publication au Mémorial de la démission suivante:

La société EUROTRUST CORPORATE SERVICES (E.T.C.S.) S.A., R.C. B n° 89.416, ayant son siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société CAR AND BIKE LUXEMBOURG S.A., 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C. B n° 72.694.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

EUROTRUST CORPORATE SERVICES (E.T.C.S.) S.A.

P. Nguyen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081435.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

ProLogis UK XCIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.591.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(076356.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

NAVINON S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 77.751.

Extract of the resolutions taken at the annual general meeting of the shareholders dated 31st May 2002

The shareholders of NAVINON S.A. met on the 31st May, 2002 at 2.30 p.m. at the registered office of the company in Luxembourg and took unanimously the following resolutions:

1. As the mandates of the Board of Directors are expired, the shareholders unanimously decide to renew them for a period of six years i.e. until the Annual General Meeting of shareholders to be held in 2008.

As a result, the members of the new Board of Directors of the Company are as follows:

- M. Dilip Amdekar, Chief Finance Officer, residing in London, United Kingdom;
- M. Atulya Matfatlal, Chief Executive Officer, residing in Bombay, India;
- M. Y.N. Matfatlal, Director, residing in Mumbai, India;
- M. Lars Haussmann, Chartered Accountant, residing in Zurich, Switzerland.

2. As the mandate of the Statutory Auditor is expired, the shareholders unanimously decide to renew it for a period of six years i.e. until the Annual General Meeting of shareholders to be held in 2008.

As a result, the new Statutory Auditor of the Company is as follows:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

3. The new members of the Board of Directors and the new Statutory Auditor accept their mandates.

4. The registered offices of the Company will be immediately transferred from L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, 31st May 2002.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2002

Les actionnaires de la société NAVINON S.A. réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la société à Luxembourg le 31 mai 2002 à 14.00 heures, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Constatant que les mandats des Administrateurs de la société sont arrivés à échéance, les actionnaires décident de les renouveler pour une période de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Par conséquent, les Administrateurs de la société sont les suivants:

- M. Dilip Amdekar, Chief Finance Officer, demeurant à Londres, Grande-Bretagne;
- M. Atulya Matfatlal, Chief Executive Officer, demeurant à Bombay, Inde;
- M. Y.N. Matfatlal, Directeur, demeurant à Mumbai, Inde;
- M. Lars Haussmann, Conseil Fiscal, demeurant à Zurich, Suisse.

2. Constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes de la société est arrivé à échéance, les actionnaires décident de le renouveler pour une période de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Par conséquent, le Commissaire aux Comptes de la société est le suivant:

LUX-AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

3. Les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ainsi nommés déclarent accepter leurs mandats.

4. Le siège social de la société sera transféré avec effet immédiat de L-2530 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03264. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(076367.3/3083/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005.

MSREF V INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 110.652.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighth day of March.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary public, residing in Niederanven.

There appeared:

MSREF V KOREAN INVESTMENTS, LTD. with registered office c/o CARD Corporate Services Ltd, P.O. Box 709GT, Zephyr House, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ute Bräuer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Cayman Islands, under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office
Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of MSREF V INVESTMENTS, S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Managers.

B. Share capital - Shares
Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole shareholder or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management
Art. 10. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. He (they) may only be dismissed for cause.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, in case of a plurality of managers, by the individual signature of any manager.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Art. 11. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of managers shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. The manager(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 14. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 15. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

125 shares by MSREF V KOREAN INVESTMENTS, LTD., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Jeffrey Mark Alam, residing in Hong Kong, 3 Exchange Square, 27th Floor, Central.
 - b) Zain Fancy, residing in Hong Kong, 3 Exchange Square, 27th Floor, Central.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MSREF V KOREAN INVESTMENTS, LTD, ayant son siège social aux Iles Cayman, c/o CARD Corporate Services Ltd, P.O. Box 709GT, Zephyr House, Grand Cayman, dûment représentée par Ute Bräuer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée aux Iles Cayman.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MSREF V INVESTMENTS, S.à r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et de toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La Société pourra pur son propre compte ainsi que pour le compte de tiers exercer toutes les opérations lesquelles peuvent être utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou lesquelles y sont reliées directement ou indirectement pour son objet.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalisera, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associées ou non.

Art. 11. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance n'aura pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la résolution intervenue.

Art. 12. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

Cent vingt-cinq (125) parts sociales par MSREF V KOREAN INVESTMENTS, LTD, mentionné ci-avant.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Jeffrey Mark Alam, résidant à Hong Kong, 3 Exchange Square, 27th Floor, Central.
 - b) Zain Fancy, résidant à Hong Kong, 3 Exchange Square, 27th Floor, Central.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, vol. 147S, fol. 46, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 septembre 2005.

P. Bettingen.

(084010.3/202/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

S.C.I. SIRPET, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 24, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg E 1.949.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le deux septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Joseph Roulling, fonctionnaire en retraite, de nationalité luxembourgeoise, né à Wiltz, le 18 septembre 1943, et son épouse,

Madame Charlotte Lahyr, employée privée, de nationalité luxembourgeoise, née à Leudelange, le 13 octobre 1946, demeurant ensemble à L-3360 Leudelange, 45, rue de Luxembourg,

mariés sous le régime légal luxembourgeois de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Leudelange, le 12 mai 1967.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société civile immobilière familiale qu'ils ont déclaré constituer, et dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

I. Objet - Dénomination - Durée - Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.C.I. SIRPET.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de cinquante ans à partir de ce jour. Elle pourra être prorogée pour une durée indéterminée par décision unanime de tous les sociétaires ou leurs ayants-droit.

Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est à Luxembourg.

II. Apports - Capital social - Cession des parts - Droits des associés

Art. 5. Il est créé deux cents (200) parts d'intérêt d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport.

1) Monsieur Joseph Roulling, préqualifié, cent parts d'intérêt	100
2) Madame Charlotte Lahyr, préqualifiée, cent parts d'intérêt	100
Total: deux cents parts d'intérêt	200

Le fonds social de deux mille (2.000,-) euros a été mis en espèces à la disposition de la société ainsi que les sociétaires le reconnaissent.

Art. 6. La cession des parts s'opèrera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre sociétaires.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les sociétaires sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les sociétaires sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, les sociétaires devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les sociétaires, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs sociétaires, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers du sociétaire ou des sociétaires décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs sociétaires ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres sociétaires, à l'exclusion du ou des sociétaires en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi les autres sociétaires.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

IV. Administration de la société

Art. 10. L'administration et la gestion de la société sont exercées conjointement par les sociétaires.

Art. 11. La gestion journalière de la société peut cependant être confiée à l'un des sociétaires qui représentera alors la société vis-à-vis des tiers.

Art. 12. Chacun des sociétaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. Les sociétaires peuvent cependant nommer un des leurs qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leurs lieu et place.

V. Assemblée générale

Art. 13. Les sociétaires se réunissent en assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de la société l'exigent et au moins une fois l'an en assemblée ordinaire pour l'examen des comptes de la société.

Toute assemblée doit se tenir dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par l'un quelconque des sociétaires.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire procède à l'examen des affaires sociales, et discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère et vote sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

Art. 15. Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêt entre usufruitier et nu-proprétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un des sociétaires dont les attributions seront fixées par les sociétaires réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire peut cependant décider à la majorité des voix que la liquidation sera confiée à un homme de l'art non sociétaire.

Assemblée extraordinaire

Et à l'instant les sociétaires, représentant l'intégralité des parts d'intérêts, se sont réunis en assemblée et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Madame Charlotte Lahyr, préqualifiée, est chargée de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de la représenter vis-à-vis des tiers.

2) Le siège de la société est établi au 24, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, charges et rémunérations qui incombent à la société à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille (1.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute, l'état civil de Monsieur Joseph Roulling et de Madame Charlotte Lahyr ayant été certifié par le notaire d'après leurs cartes nationales d'identité luxembourgeoises N^{os} 719030275551 et 719030261912.

Signé: J. Roulling, C. Lahyr, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, vol. 149S, fol. 81, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(083947.3/230/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.
